

Alsace Nature Haut Rhin  
1, rue de Thann  
68200 Mulhouse

Mulhouse, le 29 novembre 2005

Bundesamt für Energie  
Abteilung Recht und Sicherheit  
CH-3003 Bern

Nos réf.: 166/9.1.7

**Objet: Stockage géologique des déchets radioactifs de la NAGRA à BENKEN en Suisse.**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous, les membres de l'association Alsace nature, faisons opposition à la démonstration de faisabilité du projet de stockage de déchets radioactifs, déposée par la NAGRA, Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs.

Notre région se trouve à environ 80 kilomètres de Benken, lieu prévu pour l'enfouissement. De nombreuses communes sont situées directement au bord du Rhin et sont approvisionnées en partie par les filtras. En cas d'accident, la décharge nucléaire de Benken étant très proche du Rhin, la population de notre région serait directement concernée.

Face au danger objectif que représente le projet de la NAGRA s'ajoute un sentiment subjectif de menace ressentie par la population rhénane. De même qu'on ne conserve pas de substances dangereuses avec de la nourriture dans un frigidaire, il en est aussi ainsi en ce qui concerne des substances toxiques qu'on se gardera bien de déposer sur un site où sont installées des installations réservées à l'eau potable. On évite par exemple l'épandage de substances fécales à proximité de ces installations. Et c'est à cet endroit que la Suisse envisage un enfouissement de déchets radioactifs, tout prêt de la plus grande des régions européennes connue pour l'importance de ses réserves en eau potable ? Le moins que l'on soit en droit d'attendre, serait de respecter une distance de protection de 25 kilomètres de large le long du Rhin et de ses affluents. Un stockage remet en question, même sans accident, de façon insupportable, l'impression de sécurité vécus par les riverains. On est en présence d'une menace latente et permanente de l'eau, qui est inacceptable.

Le très mauvais site géologique de Benken avec une couche d'argile à Opalinus trop mince met en relief toute la problématique de l'utilisation de l'énergie nucléaire. En effet, les déchets nucléaires devront être conservés de façon sûre durant au moins un million d'années.

Les installations problématiques sont placées volontiers aux frontières nationales (la Suisse n'est pas un cas unique), pour bénéficier de certains avantages nationaux alors que les risques sont partagés sur un plan international. Concernant les communes riveraines directement touchées et pour ce qui est du danger que constitue un centre d'enfouissement définitif, il n'existe même pas l'illusion d'une participation quelconque. Nous voulons montrer par la présente et de façon critique, la dimension internationale du

problème et la menace que constitue l'installation d'un centre de stockage souterrain à Benken.

Nous voulons aussi soutenir les prises de position des initiatives suisses et allemandes KLAR, de la SES et du BUND. Nous désirons aussi attirer l'attention sur le danger énorme, à court et long termes, que représentent le transport des déchets nucléaires et celui de leur enfouissement, pour la population de la région du Rhin Supérieur et du Lac de Constance, mais aussi pour tous ceux qui résident le long du fleuve jusqu'à son embouchure.

A nos yeux aussi, il serait extrêmement risqué et unique au monde que de vouloir garder des déchets de haute activité pendant un million d'années dans une couche d'argile à Opalinus trop mince, dans une région avec une densité de population élevée et de plus dans une région au risque sismique élevé. Une décharge non étanche à proximité du Rhin ne représente pas seulement un danger en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable des riverains, c'est aussi un danger pour des millions d'européens vivant le long du fleuve. L'Alsace est aussi concernée.

La Suisse peut être considérée comme la gardienne de la qualité des eaux en Europe. Avec sa démonstration de faisabilité d'un stockage de déchets radioactifs au bord du Rhin à Benken, celle-ci ne contribue en rien à démontrer sa responsabilité.

Nous demandons :

- des études et leur évaluation réalisées par des scientifiques indépendants, nommés par les associations et les comités de protections de l'environnement,
- une zone de protection de l'eau d'au moins 25 kilomètres de large le long du Rhin et des ses affluents, pour se préserver contre les nuisances d'un stockage des déchets radioactifs,
- des études comparatives concernant les couches d'argile à Opalinus susceptibles d'être retenues en Suisse et en Europe,
- la participation et l'écoute de l'ensemble des riverains concernés par l'éventualité de la non étanchéité d'un stockage prévu dans la demande d'autorisation. S'il faut mettre les déchets nucléaires en décharge profonde suite à la sortie du nucléaire et du démantèlement des installations, on doit alors s'assurer d'un site sûr et durable. Benken ne peut pas et ne sera jamais ce lieu.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Philippe LACOUMETTE